

Communication N° 08 - 2018 au Conseil communal

Séance du 25 avril 2018

**Boucllement du préavis N° 09-2017
Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire
(APEMS) au collège des Alpes et extension de
l'APEMS de Jules Loth**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, dans sa séance du 26 avril 2017, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 713'500 TTC pour la création d'un Accueil Pour Écoliers En Milieu Scolaire (APEMS) de 80 places autorisées au niveau -1 du collège des Alpes ainsi qu'un projet d'extension de 60 places autorisées de l'APEMS existante de Jules Loth.

Le tableau suivant présente de manière synthétique les dépenses effectuées :

	Projeté CHF TTC	Dépensé CHF TTC	Différence CHF TTC
Création APEMS collège des Alpes	455'500.00	454'515.00	985.00
Projet d'extension APEMS Jules Loth	258'000.00	214'773.11	43'226.89
Total	713'500.00	669'288.11	44'211.89

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 669'288.11 et sera amorti sur une durée de 30 ans. En outre, le présent préavis présente un solde positif de CHF 44'211.89.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 25 avril 2018